



Madame Stéphanie LECLERRE
Présidente Générale de l'UMIH 16 & 17
Immeuble Le Sextant
5 rue de la Trinquette
17000 La Rochelle

Cognac, le 6 Janvier 2021

Objet : Janvier sec

Madame la Présidente Générale,

Je me permets de vous écrire en ma qualité de président de l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC) sur l'initiative « Dry January – Défi de janvier », un « mois sans alcool » porté par plusieurs associations et soutenu à date par six grandes villes (Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble, Brest et Nantes).

La filière vitivinicole s'interroge quant au bienfondé de cette initiative qui, sous couvert d'encourager au « contrôle de sa consommation d'alcool », fait la promotion de l'abstinence auprès d'une population consommant des boissons alcoolisées avec modération (les consommateurs excessifs étant expressément exclus de cette démarche). Alors qu'il existe en France de véritables enjeux liés à la consommation excessive ou nocive de boissons alcoolisées, ce dispositif n'y répond en rien et n'aboutit au final qu'à stigmatiser d'un ton léger le travail de l'ensemble des professionnels de nos filières.

Alors que la crise sanitaire a particulièrement impacté nos structures respectives, nous demeurons convaincus que cette mesure s'avère contre-productive et que l'information, l'éducation et la modération sont à même de lutter contre tous les excès.

C'est la raison pour laquelle nous portons un message clair permettant de concilier prévention et responsabilité : « *Non à l'abstinence en janvier, oui à la modération toute l'année.* »

Nous espérons que vous partagerez l'objectif de cette démarche équilibrée qui répond à nos enjeux communs et que vous la relayerez auprès des pouvoirs publics le cas échéant.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette sollicitation et demeure bien entendu à votre disposition pour évoquer ce sujet plus en détails.

Dans l'attente, je vous prie de croire, en l'expression de ma haute considération.

Anthony BRUN
Président de l'UGVC